Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur:
Elma Schmidbauer Suisse AG
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509
E-Mail: info@elma-suisse.ch
Internet: www.elma-suisse.ch

Renseignements en cas d'urgence:
Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

* A RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*** Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	Désignation / Substance	Valeur VME	Valeur VLE sur une courte durée	Notations / Remarques	Méthodes de mesure
	Poussière, inhalable Valeur limite pour les poussières en général	10 mg/m^3 (i)		voir chap. 1.7.2 dans explications sur les valeurs limites	
	Poussières sans effet spécifique (alvéolaire) PGB (alvéolaire), Poussières granulaires biopersistantes	3 mg/m^3 (a)		SS_C voir chap. 1.7.2 dans explications sur les valeurs limites	

* A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*** Recommandations relatives au produit**
Éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur les déchets (OLED) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

*** Recommandation pour la solution d'application / solution de nettoyage**
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) , en particulier l'annexe 3.2, et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur les déchets (OLED) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

* A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
5-15% agents de surface anioniques, <5 agents de surface non ioniques, >30% phosphates.

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1, chiffre 4: seuil quantitatifs 20 000kg.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1er janvier 2024) **:**
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).

Mise en garde pour la protection des jeunes travailleurs (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2))**:**
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation elma tec clean A5

Identifiant unique de formulation UFI: H050-H0T3-R003-6FYM

Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger
métasilicate de disodium, carbonate de sodium, Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid, pyrophosphate de tétrasodium, aminethoxylate de graisse de cocos, decan-1-ol, éthoxylé

* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

* **Catégories de produits [PC]**
PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange
Concentré de nettoyage alcalin pour nettoyage aqueux par trempage avec ultrasons de surfaces de métal, de métal léger et de matière plastique avec protection pour métaux amphotères (aluminium etc.).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l´information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN)	+49 761 19240
France: numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge	070 245 245

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul.
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul.
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul.
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul.

Consignes en cas de risques pour la santé
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger
métasilicate de disodium, carbonate de sodium, Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid, pyrophosphate de tétrasodium, aminethoxylate de graisse de cocos, decan-1-ol, éthoxylé

Pictogrammes des risques


GHS05


GHS07

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence
P405 Garder sous clef.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

Autre étiquetage
caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
5 - 15% agents de surface anioniques
< 5% agents de surface non ioniques
≥ 30% phosphates

* 2.3 Autres dangers

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**
Acute Tox. 5 (orale) H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.
L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**
Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

*** 3.2 Mélanges**

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8	métasilicate de disodium	20 - 30 pds %	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	
497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	carbonate de sodium	5 - 15 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
	932-051-8		Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	5 - 10 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
7722-88-5	231-767-1		pyrophosphate de tétrasodium	5 - 10 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	
61791-14-8			aminethoxylate de graisse de cocos	< 4 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
26183-52-8			decan-1-ol, éthoxylé	< 4 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119449811-37	métasilicate de disodium
01-2119485498-19	carbonate de sodium
01-2119565112-48	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid
01-2119489794-17	pyrophosphate de tétrasodium
Not relevant (polymer).	aminethoxylate de graisse de cocos
Not relevant (polymer).	decan-1-ol, éthoxylé

Indications diverses
Mélange sous forme de poudre de silicates, carbonates, phosphates alcalins, agents de surface anioniques et non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.
Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets
Risque de perforation gastrique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Eau
Mousse
Poudre d'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes
Dioxyde de carbone (CO_2)
Oxydes de soufre
Dioxyde de silice (SiO_2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Le produit lui-même n'est pas combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Éviter la formation de poussière.
Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Abattre la poussière avec un jet d'eau.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le nettoyage
Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Eviter d'inspirer le poussière.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Matériau approprié pour le sol:
Résistant au lessivage
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matières à éviter
Ne pas stocker ensemble avec:
Acide

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Le produit est hygroscopique.
Durée de stockage: 5 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation
aucune autre

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7722-88-5		Tetrasodium pyrophosphate	5 [mg/m³] (BE)
7722-88-5		Tetrasodium pyrophosphate	5 inhalable aerosol [mg/m³] (CH)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7722-88-5		Tetrasodium pyrophosphate	5 [mg/m³] (F)
		Poussières réputées sans effet spécifique	10 / 5 a [mg/m³]
7722-88-5		pyrophosphate de tétrasodium	5 [mg/m³]

* **DNEL salarié**

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl-and sodium hydroxid	6 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25
497-19-8	carbonate de sodium	10 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
6834-92-0	métasilicate de disodium	1.49 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 175
6834-92-0	métasilicate de disodium	6.22 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25
7722-88-5	pyrophosphate de tétrasodium	17.63 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25

* **PNEC**

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl-and sodium hydroxid	0.268 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 1
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl-and sodium hydroxid	5.6 mg/L	station d´épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10
6834-92-0	métasilicate de disodium	7.5 mg/L	eaux, eau douce	
6834-92-0	métasilicate de disodium	1000 mg/L	station d´épuration (STP)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Ventilation technique en cas d'exposition continue.

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains
gants (résistants aux lessives alcalines)
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: NR, 0,5mm.

Protection corporelle:
Caractéristiques exigées:
résistant au lessivage

Protection respiratoire
Appareil de protection respiratoire approprié:
filtre à particules P2
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Indications diverses
Valeurs limites d'exposition professionnelle pour les poussières.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

* **État physique**
solide
Poudre

Couleur
blanc

Odeur
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Plage de fusion		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition			non déterminé
inflammabilité	solide		aucune
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite supérieure d'explosivité		non applicable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite inférieure d’explosivité		non applicable
Point éclair			non applicable
Température d’auto-inflammabilité	> 400 °C		Valeur pour Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid.
Température de décomposition			non déterminé
pH	dans l'état fourni env. 12 (20°C) Concentration 10 g/L		

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Viscosité			non applicable
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau 100 g/L (20°C)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.7		Valeur pour Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid.
Pression de vapeur			non disponible
Densité et densité relative			non déterminé
Densité et densité relative	Densité apparente 920 kg/m³		
Densité de vapeur relative			négligeable
caractéristiques des particules	Intervalle de distribution granulométrique des particules 200- 1250 µm		Numéros CAS6834-92-0 métasilicate de disodium Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
caractéristiques des particules	mass median diameter (MMD) 695 µm		Numéros CAS6834-92-0 métasilicate de disodium Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
caractéristiques des particules	Intervalle de distribution granulométrique des particules < 100 µm		Numéros CAS7722-88-5 pyrophosphate de tétrasodium Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
caractéristiques des particules	mass median diameter (MMD) 198- 1580 µm		Numéros CAS497-19-8 carbonate de sodium Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
caractéristiques des particules	mass median diameter (MMD) 638.7 µm		реакционен продукт на бензенсулфоновата киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфоновата киселина, 4-метил- и натриев хидроксид Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.

*** 9.2 Autres informations**

*** Informations sur les classes de danger physique**

Explosifs

Estimation/classification
Le produit ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s’applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

Aérosols

Estimation/classification
non signifiante - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

liquides inflammables

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

solides inflammables

Estimation/classification
non inflammable, non combustible.
Le mélange ne contient pas de substances inflammables.

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.10.4.1).
CLP I 2.10.4.1: ,Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les matières solides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale (c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours)).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non signifiante - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

Matières solides comburantes

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

* **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm acier/année)	< 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	< 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

* **Estimation/classification**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* **Autres informations**
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec:
Acide
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

négligeable

10.5 Matières incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	2000- 2500 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Numéros CAS6834-92-0 métasilicate de disodium DL50: 1152 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS26183-52-8 decan-1-ol, éthoxylé DL50: 500- 2000 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS61791-14-8 aminethoxylate de graisse de cocos DL50: 750 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS7722-88-5 pyrophosphate de tétrasodium DL50: 1624 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) env. 2.3 mg/L	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)		négligeable
	Numéros CAS497-19-8 carbonate de sodium Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) CL50: 2.3 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 2 h		

Estimation/classification
Nocif par inhalation.
Peut être nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif.	Méthode de calcul.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif	Méthode de calcul.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification
Effets irritants sur le système respiratoire: STOT SE 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Effet narcotique

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Provoque des brûlures.
Exerce un effet dégraissant sur la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	CL50: 44 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS61791-14-8 aminethoxylate de graisse de cocos CL50: 2.3 mg/L		
	реакционен продукт на бензенсулфонована киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфонована киселина, 4-метил- и натриев хидроксид CL50: 5.5 mg/L Espèce Cyprinus carpio (Carpe) Durée du test 96 h	Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.1	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	реакционен продукт на бензенсулфонована киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфонована киселина, 4-метил- и натриев хидроксид NOEC >0.1- 1 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 72 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 67 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS61791-14-8 aminethoxylate de graisse de cocos EC50 4.4 mg/L		
	реакционен продукт на бензенсулфонована киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфонована киселина, 4-метил- и натриев хидроксид EC50 8.8 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	реакционен продукт на бензенсулфоновата киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфоновата киселина, 4-метил- и натриев хидроксид NOEC >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 61 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS61791-14-8 aminethoxylate de graisse de cocos EC50 1.9 mg/L		
	реакционен продукт на бензенсулфоновата киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфоновата киселина, 4-метил- и натриев хидроксид EC50 25 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	Numéros CAS61791-14-8 aminethoxylate de graisse de cocos NOEC: 0.41 mg/L		
	реакционен продукт на бензенсулфоновата киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфоновата киселина, 4-метил- и натриев хидроксид EC10: 1.5 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification
Nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 70 %		diminution du COD Biodégradable.
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Proprietes alcaliques sont elimineés à 100%.
Biodégradation	Taux de décomposition 76 % Durée du test 28 d	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	Numéros CAS61791-14-8 aminethoxylate de graisse de cocos
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 %	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS26183-52-8 decan-1-ol, éthoxylé

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition ≥ 90 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	Numéros CAS26183-52-8 decan-1-ol, éthoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition > 70 % Durée du test 28 d	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	реакционен продукт на бензенсулфоновата киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфоновата киселина, 4-метил- и натриев хидроксид
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	реакционен продукт на бензенсулфоновата киселина, 4-C10-13-втор-алкилови производни и бензенсулфоновата киселина, 4-метил- и натриев хидроксид
Biodégradation			Numéros CAS6834-92-0 métasilicate de disodium Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation			Numéros CAS7722-88-5 pyrophosphate de tétrasodium Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation			Numéros CAS497-19-8 carbonate de sodium Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification
métasilicate de disodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
carbonate de sodium: Aucune bioaccumulation.
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: La bioaccumulation est improbable.
pyrophosphate de tétrasodium: La bioaccumulation est improbable.
aminethoxylate de graisse de cocos: non disponible.
decan-1-ol, éthoxylé: non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification
métasilicate de disodium: non disponible.
carbonate de sodium: non disponible.
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
pyrophosphate de tétrasodium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).
aminethoxylate de graisse de cocos: non disponible.
decan-1-ol, éthoxylé: non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 0.2 g O2/g		
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires
Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Aucune autre information signifiante disponible.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

* **Élimination appropriée / Produit**
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

* **Autres recommandations de traitement des déchets**
Solution d'application / solution de nettoyage :
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des réglements administratifs en vigueur.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3253	ONU 3253	ONU 3253
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM	DISODIUM TRIOXOSILICATE	Disodium trioxosilicate
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3253
Nom d'expédition des Nations unies	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C6
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 kg
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3253
Nom d'expédition des Nations unies	DISODIUM TRIOXOSILICATE
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 kg
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3253
Nom d'expédition des Nations unies	Disodium trioxosilicate
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

*** 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*** Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

*** autres réglementations (UE)**

*** À observer:**
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

*

Abréviations et acronymes
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
DNEL: dose dérivée sans effet
DOC: Carbone organique dissous
EmS: procédures d'urgence
IATA: International Air Transport Association
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO: International Maritime Organization
JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TI: Instruction technique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
VOC: Composés organiques volatils
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Références littéraires et sources importantes des données
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente